



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Délégation interministérielle
à l'accueil et à l'intégration
des réfugiés

AVIS D'APPEL À PROJETS

Dans le cadre de la Stratégie de lutte contre la fracture numérique

Action en faveur de la lutte contre la fracture
numérique auprès des bénéficiaires de la
protection internationale (BPI)

**Délégation interministérielle à l'accueil
et à l'intégration des réfugiés (Diair)**

Lab'R – Laboratoire d'innovation publique
de la Diair

2020-09-28

Place Beauvau
75800 PARIS Cedex 08
Standard : 01 49 27 49 27 – 01 72 71 69 75
Adresse internet : <https://accueil-integration-refugies.fr/>



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Délégation interministérielle
à l'accueil et à l'intégration
des réfugiés

CAHIER DES CHARGES

AVIS D'APPEL À PROJETS

Actions en faveur de la lutte contre la fracture numérique auprès des bénéficiaires de la protection internationale

Autorité responsable de l'appel à projets :

Délégation interministérielle à l'accueil et à l'intégration des réfugiés (Diair)
Dans le cadre du Lab'R, le Laboratoire d'innovation publique de la Diair

Date de publication de l'avis d'appel à projets :

28 septembre 2020

Date limite de dépôt des candidatures :

28 octobre 2020

Place Beauvau
75800 PARIS Cedex 08
Standard : 01 49 27 49 27 – 01 72 71 69 75
Adresse internet : <https://accueil-integration-refugies.fr/>



Sommaire

PREAMBULE	4
L'AUTORITE RESPONSABLE DE L'APPEL A PROJETS : LA DIAIR	4
CONTEXTE DE L'APPEL A PROJETS	4
LA STRATEGIE DE LUTTE CONTRE LA FRACTURE NUMERIQUE : DEMARCHE	5
APPEL A PROJETS	6
ENVELOPPE	6
LE PUBLIC CIBLE	7
PORTEE GEOGRAPHIQUE DES PROJETS	7
LES OBJECTIFS DE L'APPEL A PROJETS	8
AXE 1 - AMELIORER L'ACCES AU MATERIEL INFORMATIQUE	8
Action 1 : proposer une offre de smartphones et / ou de tablettes à tarif solidaire	8
Action 2 : proposer une offre d'ordinateurs portables à tarif solidaire	8
AXE 2 - AMELIORER LA CONNECTIVITE DES PERSONNES REFUGIEES	8
Action 1 : proposer une offre de cartes Sim à tarif solidaire	9
Action 2 : améliorer la connectivité dans les CPH	9
AXE 3 : FORMER AU NUMERIQUE	9
Action 1 : concevoir et dispenser des formations adaptées aux personnes réfugiées	9
Action 2 : rendre accessible aux personnes réfugiées la médiation numérique	10
Action 3 : concevoir et dispenser des formations adaptées aux besoins des travailleurs sociaux	11
LES CRITERES DE RECEVABILITE	12
LES ORGANISMES POUVANT CANDIDATER	12
CRITERES DE RECEVABILITE ADMINISTRATIVE	13
MODALITES DE REPONSE A L'APPEL A PROJET	13
PROCESSUS DE CANDIDATURE	13
PIECES ET JUSTIFICATIFS A FOURNIR	14
MODALITES DE SELECTION DES CANDIDATURES	15
CRITERES DE SELECTION DES DOSSIERS DE CANDIDATURE	15
MOTIFS DE REJET DES DOSSIERS DE CANDIDATURE	16
ENGAGEMENT DES STRUCTURES RETENUES	17
RESULTATS DE L'APPEL A PROJETS	17
MODALITES D'EVALUATION, DE SUIVI ET DE CONTROLE DES PROJETS FINANCES	17
CALENDRIER	18



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Délégation interministérielle
à l'accueil et à l'intégration
des réfugiés

Préambule

L'autorité responsable de l'appel à projets : la Diar

La Délégation interministérielle pour l'accueil et l'intégration des réfugiés (Diar) a pour mission de participer à la définition et à l'animation de la politique d'accueil et d'intégration des réfugiés.

Alain Régnier, Délégué interministériel, et son équipe travaillent à mettre en œuvre une coordination et une mobilisation globale des acteurs à tous les niveaux en associant les réfugiés eux-mêmes : administration centrale et déconcentrée, collectivités territoriales mais aussi partenaires associatifs et société civile. La Diar pilote également la Stratégie nationale pour l'intégration des personnes réfugiées.

Plus d'informations sont disponibles sur le site internet de la délégation : www.accueil-integration-refugies.fr

Contexte de l'appel à projets

Le numérique n'est plus une technologie parmi d'autres réservée à quelques ingénieurs ou aux entreprises high-tech. C'est désormais le principal vecteur d'information grand public, la place du marché de nombreux consommateurs, l'environnement de travail de la majorité des travailleurs, etc.

La fracture numérique touche, en France, près de 13 millions de personnes. Les personnes réfugiées sont souvent concernées puisqu'elles sont confrontées à de nombreuses démarches administratives en ligne et que beaucoup ne maîtrisent pas du tout la langue française lors de l'obtention de leur statut. La crise du COVID-19 a mis au jour la fracture numérique comme jamais auparavant. En effet, c'est grâce au numérique que les informations sont transmises, que les solidarités s'organisent, que le travail s'est réinventé, que le lien social s'est maintenu.

Place Beauvau
75800 PARIS Cedex 08
Standard : 01 49 27 49 27 – 01 72 71 69 75
Adresse internet : <https://accueil-integration-refugies.fr/>



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Délégation interministérielle
à l'accueil et à l'intégration
des réfugiés

La stratégie de lutte contre la fracture numérique : démarche

Vaincre la fracture numérique est un objectif que la Diar prend à sa juste mesure. Elle a donc souhaité construire et mettre en œuvre une stratégie de lutte contre la fracture numérique en lien avec la stratégie nationale pour l'accueil et l'intégration des réfugiés qu'elle porte depuis 2018. Celle-ci doit conduire à des actions concrètes et visibles sur le terrain. Ce combat contre la fracture numérique adresse trois défis : le matériel informatique, la connexion au réseau Internet et la formation aux outils numériques.

Fidèle à sa logique d'intégration inclusive, la Diar et son laboratoire d'innovation publique, le Lab'r, ont élaboré cette stratégie de manière contributive, en interministérialité et en lien avec le tissu associatif, les entreprises, les chercheurs, les collectivités locales et les réfugiés eux-mêmes.

Cette Stratégie de Lutte contre la Fracture Numérique est portée par le Lab'r, le laboratoire d'innovation publique de la Délégation Interministérielle à l'Accueil et à l'Intégration des Réfugiés (Diar).

Stratégie de Lutte contre la Fracture Numérique :



Place Beauvau
75800 PARIS Cedex 08
Standard : 01 49 27 49 27 – 01 72 71 69 75
Adresse internet : <https://accueil-integration-refugies.fr/>



Appel à projets

Cet appel à projets a pour objectif général la mise en place de dispositifs et de programmes visant à réduire la fracture numérique auprès des bénéficiaires de la protection internationale (BPI). L'enjeu est de favoriser l'accès à une connexion Internet et au matériel numérique ainsi qu'à des formations permettant une montée en compétences sur les outils numériques. Les projets devront s'inscrire dans les priorités définies par la Stratégie de lutte contre la fracture numérique. Cet appel à projets concerne le territoire métropolitain, hors région Corse.

Il vise ainsi à :

- valoriser et soutenir les acteurs de terrain ;
- faire émerger des solutions innovantes pour répondre à des besoins sociaux nouveaux ou mal satisfaits ;
- favoriser les synergies locales entre collectivités, associations locales, et acteurs de l'intégration sur le territoire ;
- contribuer à l'essaimage des outils et bonnes pratiques pour agir durablement et sur plusieurs territoires ;
- avoir des retours terrain réguliers sur ces problématiques.

Enveloppe

Cet appel à projets est financé par la Délégation interministérielle pour l'accueil et l'intégration des réfugiés au titre de la Stratégie de la lutte contre la fracture numérique. L'enveloppe permet de financer l'ingénierie de projet et la mise en place de solutions concrètes permettant une meilleure inclusion numérique des BPI.

Dans le cadre du lancement de cette démarche le montant de la subvention octroyée par la Diar sera comprise dans une fourchette budgétaire entre 10 000 et 50 000 euros.



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Délégation interministérielle
à l'accueil et à l'intégration
des réfugiés

Le public cible

Les dispositifs mis en place dans le cadre de cet appel à projets seront destinés :

- à des personnes réfugiées statutaires et des bénéficiaires de la protection subsidiaire pour les axes 1, 2 et 3 de cet appel à projets. Le déploiement de ces dispositifs dans tous ou une partie des 140 Centres Provisoires d'Hébergement (CPH) présents en France sera priorisé. Les CPH regroupent plus de 4000 personnes réfugiées dont la situation est encore précaire.
- à des accompagnants de personnes réfugiées (travailleurs sociaux, médiateurs, bénévoles, etc.) pour les projets proposés dans le cadre de l'axe 3.

Le public cible de l'appel à projets n'étant pas un groupe homogène, nous encouragerons les candidats à prendre en compte l'âge, le genre et la diversité des bénéficiaires.

Cet appel à projets vise à équiper, connecter et / ou former environ 1000 personnes.

Portée géographique des projets

Les projets proposés devront avoir une dimension nationale ou interrégionale. Pour des projets régionaux, départementaux ou locaux, ceux-ci devront obligatoirement revêtir un caractère expérimental en vue d'essaimage.

Les projets proposés pourront répondre à un ou plusieurs axes de cet appel à projet. La Diar encourage la proposition de projets couplant plusieurs axes (vente solidaire de matériel informatique dans le cadre d'une formation, etc).

Les projets intégrant une démarche participative des bénéficiaires ou intégrant la société civile sont également encouragés.

Place Beauvau
75800 PARIS Cedex 08
Standard : 01 49 27 49 27 – 01 72 71 69 75
Adresse internet : <https://accueil-integration-refugies.fr/>



Les objectifs de l'appel à projets

AXE 1 - Améliorer l'accès au matériel informatique

Pour utiliser des outils informatiques, chacun peut utiliser un smartphone, une tablette, ou un ordinateur portable.

Action 1 : proposer une offre de smartphones et / ou de tablettes à tarif solidaire

Le smartphone et la tablette sont considérés comme permettant un usage similaire et servent généralement à maintenir le lien social avec sa famille ou ses amis. Il s'agirait de proposer un accès à tarif adapté à ce type d'outil.

Action 2 : proposer une offre d'ordinateurs portables à tarif solidaire

L'ordinateur portable offre plus de versatilité dans son utilisation qu'un ordinateur fixe et est généralement plus utilisé à des fins professionnelles. Il s'agirait de proposer des ordinateurs à un tarif adapté, pour une distribution qui prendra en compte les objectifs d'intégration de chaque bénéficiaire.

Le financement devra permettre aux structures retenues d'assurer :

- la recherche de sources stables de matériel ;
- la mise en place du ou des partenariats avec des fournisseurs de matériel numérique ;
- la définition des modalités de distribution ;
- le déploiement de cette offre sur le terrain ;
- l'évaluation d'impact de ce projet.

Les porteurs de projet seront soutenus par la Diar dans la mise en place d'un système économique viable.

La piste du matériel reconditionné est à privilégier.

AXE 2 - Améliorer la connectivité des personnes réfugiées

Une fois équipé, il est alors nécessaire d'avoir accès à un réseau Internet de qualité. Il existe deux alternatives :

- le réseau filaire (cuivre ou fibre optique),

Place Beauvau

75800 PARIS Cedex 08

Standard : 01 49 27 49 27 – 01 72 71 69 75

Adresse internet : <https://accueil-integration-refugies.fr/>



- le réseau mobile (3G, 4G et demain 5G).

En fonction des usages et du matériel, l'un ou l'autre des réseaux est à privilégier. L'enjeu est d'offrir un Internet accessible à tous, quelle que soit sa situation de logement.

Action 1 : proposer une offre de cartes Sim à tarif solidaire

Le réseau mobile est aujourd'hui déployé sur l'immense majorité du territoire par des antennes mobiles qui ont vu leur nombre augmenter significativement. Il faut pouvoir déployer une offre sociale de cartes Sim rechargeables incluant appels, sms et internet. Cette action doit permettre aux personnes d'accéder ensuite facilement à un abonnement mensuel plus classique une fois que leurs ressources financières sont stabilisées et leur maîtrise du budget dédié aux télécommunications acquise. L'objectif est de distribuer des cartes Sim à des associations accompagnant des personnes réfugiées partout en France.

Action 2 : améliorer la connectivité dans les CPH

L'objectif est d'équiper plusieurs CPH d'un réseau robuste et rapide afin d'offrir à chaque résident un point wifi sécurisé et opérationnel.

Le financement devra permettre aux structures retenues d'assurer :

- La recherche de sources stables de matériel / l'établissement d'un partenariat solidaire avec un fournisseur internet ;
- la définition des modalités de distribution / de mise à disposition (salles informatiques, équipement de tous les appartements en box, cartes Sim, etc.);
- le déploiement de cette offre sur le terrain ;
- la mise en place d'un accompagnement (vers un abonnement téléphonique adéquat, etc.) ;
- la production d'un rapport sur la mise en œuvre du projet et l'impact sur les bénéficiaires.

AXE 3 : former au numérique

Action 1 : concevoir et dispenser des formations adaptées aux personnes réfugiées

Même équipés d'un ordinateur portable et d'une bonne connexion, de nombreux réfugiés restent perdus face à leurs outils. Trop longtemps délaissée, la formation aux



outils numériques semble de plus en plus indispensable, notamment pour des usages professionnels. Il n'y a rien d'évident à l'utilisation de l'outil informatique. Il faut lever le tabou de l'illectronisme et offrir des formations adaptées. Un catalogue des usages basiques du numérique est à consolider afin de calibrer les formations.

Le financement devra permettre aux structures retenues d'assurer :

- la recherche d'un manque dans le panel de formations numériques existantes destinées ou accessibles aux personnes réfugiées en fonction de leur niveau en français ;
- la définition des modalités de formation et les critères d'éligibilité ;
- le travail d'ingénierie pédagogique pour concevoir des formations adaptées ;
- le déploiement de l'offre de formation sur son territoire (lieux de formation, etc.) ;
- l'organisation d'évènements de valorisation de l'action et le développement d'outils de communication ;
- la mise en place d'un système de suivi et d'évaluation des formations dispensées.

L'illettrisme numérique tirant également sa source dans l'illettrisme en général, la Diar invite les porteurs de projets à coupler les formations sur les outils numériques avec l'apprentissage de la langue française.

Les formations proposées pourront être certifiantes ou non. Cependant, il faudra s'appuyer sur des certifications existantes dans un souci d'efficacité et de gain de temps.

Action 2 : rendre accessible aux personnes réfugiées la médiation numérique

Couplé à ces formations, un service d'assistance à l'usage du numérique doit voir le jour. Ce service permettra d'accompagner les personnes dans la complétion de démarches en ligne (création d'autoentreprise, demande d'aide à l'isolation de son logement ou autre).



Le financement devra permettre aux structures retenues d'assurer :

- un diagnostic des besoins des personnes réfugiées en terme de médiation numérique ;
- la définition des modalités et du format de l'offre de médiation numérique ;
- le déploiement de l'offre sur son territoire ;
- l'organisation d'évènements de valorisation de l'action et le développement d'outils de communication ;
- la mise en place d'un système de suivi et d'évaluation de l'impact de ces modules de médiation afin d'avoir une source de retours d'expérience qui permettra d'améliorer les démarches en ligne.

La médiation numérique doit être menée dans une logique d'autonomisation et de montée en compétences numériques des BPI.

Action 3 : concevoir et dispenser des formations adaptées aux besoins des travailleurs sociaux

Les aidants de personnes réfugiées, en premier lieu les travailleurs sociaux, sont très sollicités pour effectuer des démarches administratives en ligne ou aider à la navigation internet. Il faut penser une offre de formation adaptée à leurs attentes et à leurs besoins. En effet, il devient difficile d'accompagner en ligne une personne réfugiée lorsque l'on est soi-même en difficulté. La période de confinement a été un tournant dans la montée en compétences des travailleurs sociaux avec un approfondissement de leurs pratiques numériques. Il semble nécessaire d'encourager cette dynamique et d'accompagner cet élan.

Le financement devra permettre aux structures retenues d'assurer :

- la recherche d'un manque dans le panel de formations numériques existantes destinées ou accessibles aux personnes réfugiées en fonction de leur niveau en français ;
- la définition des modalités de formation et les critères d'éligibilité ;
- le travail d'ingénierie pédagogique pour concevoir des formations adaptées ;
- le déploiement de l'offre de formation sur son territoire (lieux de formation, etc.) ;



- l'organisation d'évènements de valorisation de l'action et le développement d'outils de communication ;
- la mise en place d'un système de suivi et d'évaluation des formations dispensées.

Pour chacun de ces différents axes, la Diair apportera aux porteurs de projets, en plus d'un soutien financier :

- **une mise en réseau,**
- **un appui technique,**
- **une mise à disposition de données sur les usages numériques des personnes réfugiées et de leurs aidants,**
- **de la visibilité.**

Les modalités de soutien sont nombreuses et seront adaptées à chaque type de projet.

***Rappel :** Les projets proposés pourront répondre à un ou plusieurs axes de cet appel à projet. La Diair encourage la proposition de projets couplant plusieurs axes (vente solidaire de matériel informatique dans le cadre d'une formation, etc).*

Les projets intégrant une démarche participative des bénéficiaires ou intégrant la société civile sont également encouragés.

Les critères de recevabilité

Les organismes pouvant candidater

Les associations régies par la loi de 1901 peuvent candidater au présent appel à projet. Plusieurs associations peuvent se regrouper pour proposer un projet. Elles devront le préciser dans leur réponse.

Les structures candidates doivent être enregistrées auprès des autorités françaises et développer des projets sur le territoire français.



Critères de recevabilité administrative

Les actions proposées doivent répondre aux critères cumulatifs de recevabilité suivants :

- respect des objectifs prioritaires précités ;
- projet d'envergure nationale ou interrégionale permettant de constituer des leviers et de fédérer des acteurs sur un territoire de dimension significative. (Pour des projets régionaux, départementaux ou locaux, ceux-ci devront obligatoirement revêtir un caractère expérimental en vue d'essaimage) ;
- dossier présenté dans son contenu tel que demandé (cf. pièces et justificatifs à fournir) ;
- demande de subvention affectée à la réalisation de l'action et non au fonctionnement de l'association ;
- co-financement représentant au minimum 20 % du budget total de l'action ;
- financement sollicité pour la mise en place d'actions dans les 6 mois suivant la signature de la convention ;
- respect des délais fixés par l'appel à projets pour la présentation des dossiers complets. Aucun dossier reçu après la date de clôture de l'appel à projets ne sera instruit.

Modalités de réponse à l'appel à projet

Processus de candidature

Les dossiers adressés par voie électronique devront être envoyés aux adresses suivantes : chloe.vermeulin@interieur.gouv.fr ainsi qu'en copie à simon.karleskind@interieur.gouv.fr

Pour les dossiers volumineux (plus de 4 Go), il convient :

- soit d'envoyer les documents en deux temps (un 1er envoi avec le dossier Cerfa et un second avec les pièces jointes) ;
- soit de compresser l'ensemble des documents (« zip » en un seul envoi) ;
- soit de les adresser via des sites de transfert de données. Un accusé de réception sera adressé par courriel.



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Délégation interministérielle
à l'accueil et à l'intégration
des réfugiés

Les dossiers adressés par voie postale devront être envoyés, à l'adresse suivante :

*Ministère de l'Intérieur
Délégation interministérielle à l'accueil et à l'intégration des réfugiés
(site Garance)
À l'attention de Simon Karleskind et Chloé Vermeulin
Place Beauvau
75800 Paris Cedex 08*

Les dossiers sont à déposer avant le 28 octobre 2020 – 23h59 (le cachet de la poste faisant foi pour l'envoi par courrier).

Quel que soit le résultat de l'instruction, aucune indemnisation n'est due pour les frais exposés par les porteurs de projets à l'occasion de la constitution et de la transmission de leur dossier à l'administration. Les pièces du dossier ne seront pas retournées à l'expéditeur.

L'équipe de la Diar se tient à votre disposition pour répondre à vos questions à l'adresse suivante : chloe.vermeulin@interieur.gouv.fr

Vos interlocuteurs privilégiés sur cet appel à projets sont Simon Karleskind, Directeur de cabinet de la Diar, et Chloé Vermeulin, Cheffe de projet numérique inclusif.

Pièces et justificatifs à fournir

Le dossier de candidature doit contenir :

- le formulaire Cerfa de demande de subvention n°12156*03, complété et signé (téléchargeable à l'adresse suivante : <https://www.service-public.fr/associations/vosdroits/R1271>) ;
- Les statuts de l'organisme ;
- Le dernier rapport d'activité de l'organisme ;
- La liste des personnes chargées de l'administration de l'association régulièrement déclarée (composition du bureau, etc.) ;
- La liste des personnes chargées du projet objet de la candidature ;
- Les attestations des partenaires engagés sur le projet ;
- La description détaillée de l'action proposée comportant les informations suivantes :

Place Beauvau
75800 PARIS Cedex 08
Standard : 01 49 27 49 27 – 01 72 71 69 75
Adresse internet : <https://accueil-integration-refugies.fr/>



- un diagnostic : présentation de la problématique et du besoin auxquels le projet doit répondre et démonstration de la capacité du porteur à y répondre ;
- une description détaillée, conformément aux objectifs et aux critères de sélection ;
- les moyens matériels et humains mobilisés pour l'action ;
- les résultats attendus ainsi que les indicateurs permettant de documenter les résultats du projet et son impact pour les bénéficiaires de façon détaillée.

Pour les actions incluant plusieurs partenaires, un seul formulaire de demande de subvention doit être introduit par l'organisme chargé de la coordination des actions proposées. Si un organisme présente plusieurs projets, il devra présenter un dossier par projet, chacun d'entre eux devant faire l'objet d'une présentation distincte ainsi que d'un budget prévisionnel spécifique.

Seuls les dossiers complets feront l'objet d'un examen par la Diar.

Modalités de sélection des candidatures

Critères de sélection des dossiers de candidature

Les projets recevables seront examinés par la Diar au regard des critères suivants :

- **L'analyse du besoin** : le porteur de projet a procédé à une analyse des besoins des organismes d'accueil potentiels et des personnes réfugiées. Il a conçu le projet pour répondre à ces besoins en intégrant une proposition d'échéancier soutenable qu'il s'attache à décrire ;
- **La soutenabilité du budget prévisionnel et du plan de financement** : Le budget est en adéquation avec le plan d'action. Le montage financier et le plan de financement sont réalistes. Le porteur met en avant le coût unitaire moyen de l'action (ex : coût/formation, coût/bénéficiaire...) ;
- **La qualité du plan d'actions** : le projet repose sur un schéma d'intervention clair, précis, structuré, et réaliste. Les objectifs et résultats attendus sont bien définis. Les ressources, le planning et les moyens humains dédiés au projet sont



en adéquation avec ses ambitions. L'organisation du (co)pilotage et de la gestion du projet est robuste. Les bénéficiaires sont clairement identifiés.

- **La communication et la publicité** : le porteur intègre à son projet les modalités de sa diffusion et de son accompagnement auprès du public cible ;
- **Les livrables** : les livrables attendus sont décrits précisément : objectifs, contenus, format, délai de conception, suites données aux produits conçus (diffusion, prise en main, accompagnement des utilisateurs, etc). La Diar, en fonction des livrables proposés, les validera avant diffusion. Tous les livrables produits dans le cadre de cet appel à projets seront libres de droit et réutilisables.
- **La pertinence et l'utilité sociale du projet** : Le projet présente une utilité sociale clairement identifiée, pour l'intérêt général. Le projet doit pouvoir être essaimé sur plusieurs territoires.
- **L'effet levier** : le projet s'appuie si nécessaire sur des collaborations et des partenariats. Dans cette optique, le porteur présente des garanties raisonnables concernant sa capacité à mettre en place un travail de réseau avec les différents acteurs de l'intégration, de la formation et de la médiation numérique.
- **Le soutien à la transition écologique** : le projet veille à accompagner la transition écologique et à minimiser son impact sur l'environnement voire encourage la sensibilisation et le soutien à la transition écologique.

Motifs de rejet des dossiers de candidature

Un projet sera rejeté :

- s'il est trop général, ne décrivant pas explicitement quelles actions seront mises en œuvre ;
- s'il ne se concentre pas sur les problématiques liées au numérique mises en avant dans la Stratégie de lutte contre la fracture numérique ;
- s'il n'est d'intérêt général ;
- Si le dossier est incomplet (cf. liste des pièces à fournir) ;
- Si le projet a une dimension politique ou religieuse.



Engagement des structures retenues

Les structures s'engagent à mettre en œuvre le projet en 2020-2021.

Les structures s'engagent à affecter la dépense à la réalisation de l'action et non au fonctionnement de la structure.

Les structures s'engagent à apposer le logo de la Diar sur tous les supports de communication relatifs à l'action financée.

Les structures s'engagent à rendre compte de leur action lors des comités de pilotage organisés par la Diar et par l'envoi, à l'issue de l'action, des pièces justificatives à la Diar.

Résultats de l'appel à projets

À l'issue de la procédure d'instruction de la demande de subvention dûment complétée, une lettre de notification sera adressée aux organismes indiquant s'ils sont retenus ou non, et le montant de la subvention pour les lauréats de l'appel à projets. Une fois les notifications faites à l'ensemble des candidats, les conventions seront adressées aux organismes lauréats pour signature. Une fois les conventions signées, les subventions seront mises en paiement.

Il est rappelé que la subvention est versée au titre d'une année civile et que sa pérennité ou sa reconduction n'est en aucun cas garantie pour les années suivantes.

Modalités d'évaluation, de suivi et de contrôle des projets financés

A l'issue de l'action, la Diar procèdera à l'évaluation des conditions de réalisation de l'action à laquelle elle a apporté son concours, sur un plan quantitatif et qualitatif. Celle-ci portera notamment sur la conformité des résultats aux objectifs prévus, aux cibles définies en matière d'indicateurs et aux conditions prévues d'un commun accord entre la Diar et le porteur. Ces éléments seront précisés dans la convention ou l'arrêté attributif de subvention.

La Diar suivra le déroulement des actions soutenues et le porteur devra lui permettre, à tout moment, d'exercer le contrôle sur la réalisation de l'action, notamment par l'accès à toute pièce justificative des dépenses et tout autre document dont la production sera jugée utile. Un contrôle sur place pourra être réalisé par la Diar en cours ou au terme du projet en vue de vérifier la mise en œuvre de l'action soutenue.



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Délégation interministérielle
à l'accueil et à l'intégration
des réfugiés

Calendrier

- 28 septembre 2020 : publication de l'appel à projet
- Jusqu'au 28 octobre 2020 (23h59 heure de Paris) : dépôt des candidatures
- 28 octobre – 2 novembre 2020 : examen des dossiers
- 5 novembre : commission de sélection
- 6 novembre au 30 novembre : notifications individuelles puis signature des conventions avec les lauréats
- 1 décembre 2020 : début des actions

Place Beauvau
75800 PARIS Cedex 08
Standard : 01 49 27 49 27 – 01 72 71 69 75
Adresse internet : <https://accueil-integration-refugies.fr/>